



RANCE - FRÉMUR  
BAIE DE BEAUSSAIS

N°15

Décembre 2012



# La Lettre du SAGE

*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
de la Rance, du Frémur et de la baie de Beaussais*

## Edito du Président

**Vous avez la PAROLE !**

Le projet de SAGE révisé Rance Frémur baie de Beaussais est maintenant soumis au public, c'est-à-dire à toutes celles et ceux qui désirent donner leur avis et formuler des observations.

L'ensemble du dossier est dans les mairies des 106 communes concernées ainsi que dans nos deux sous-préfectures. La commission d'enquête désignée par le président du tribunal administratif sera à vos écoute et attention du 7 janvier au 7 février 2013. Des lieux, dates, horaires pour des échanges avec les commissaires sont précisés par ailleurs.

Après la remise du rapport de la commission d'enquête, la Commission Locale de l'Eau se réunira et délibérera une dernière fois avant transmission au Préfet des Côtes d'Armor compétent pour prendre l'arrêté de validation du SAGE révisé.

L'appropriation de ce projet par tous est le meilleur gage pour parvenir à atteindre les objectifs écologiques pour un développement durable que ce SAGE propose pour notre territoire.

J'encourage la plus large participation à cette enquête publique.

*René Régnauld,  
Président de la CLE*

*Sénateur honoraire - Maire de Saint-Samson sur Rance*

### Notez sur vos agendas !

L'enquête publique ouverte à tous sur le projet de SAGE Rance Frémur baie de Beaussais révisé se déroule du :

**- 7 janvier au 7 février 2013 -**

Prochaine réunion de la CLE  
Avril 2013

### Coordonnées

M. René Régnauld  
Président de la CLE du SAGE  
Rance Frémur baie de  
Beaussais  
**3 rue de la Chalotais**  
22100 Dinan  
Tel: 02-96-85-02-49  
cle.rance@orange.fr  
**www.sagerancefremur.com**

### La Cellule d'animation :

Anne LEGEAY, Animatrice –  
coordinatrice • Typhaine  
BERTHOU, Zones humides –  
Cours d'eau • Alice LANDAIS,  
Littoral – SIG • Sébastien  
CLAIR, administration –  
comptabilité

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor.

**Directeur de publication :** M. René REGNAULD, Président de la CLE

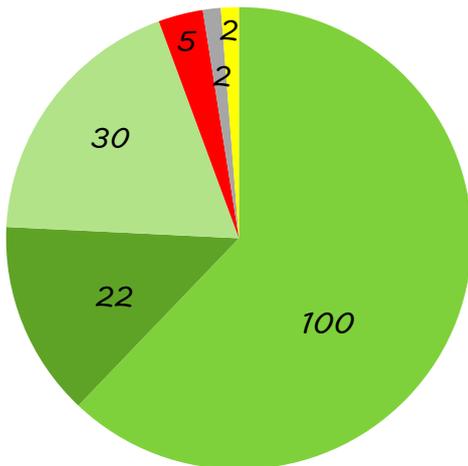
**Rédaction et conception :** cellule d'animation de la CLE

**Impression :** SEVEN Rennes

## **Fin de la consultation des assemblées sur le projet de SAGE révisé : plus de 80% de participation !**

Le projet de SAGE Rance Frémur baie de Beaussais révisé a été soumis à consultation des assemblées délibérantes (Comité de Bassin Loire-Bretagne, services de l'Etat, chambres consulaires, conseils régional et généraux, communes, groupements de communes ou EPCI et EPTB) soit au total 161 instances.

La CLE s'est réunie le 27 novembre dernier à Ploubalay. Elle a amendé le projet de SAGE révisé en fonction de l'analyse des différentes remarques formulées, certaines ayant été retenues et d'autres non. C'est ce projet amendé qui va maintenant être soumis à Enquête publique.



### **Résultats de la consultation :**

- Favorables (100)
- Favorables avec observations (22)
- Réputés favorables (30)
- Défavorables (5)
- Abstentions (2)
- Autres (2)

# Focus sur les objectifs 3, 4 et 5 du projet de SAGE Rance Frémur baie de Beaussais révisé

Le SAGE est un document visant la protection et la gestion intégrée de l'eau dans un bassin versant. Il s'appuie sur les caractéristiques de son territoire pour définir ses enjeux et ses objectifs. Parmi les enjeux identifiés :



## → DES SOURCES DE DEGRADATION DE LA QUALITE PHYSICOCHIMIQUE ET BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU BRUTE MULTIPLES :

- Fuites d'azote issues des pratiques agricoles
- Flux de phosphore provenant des systèmes d'assainissement, des pratiques agricoles, de l'érosion des sols et de la disparition du bocage
- Pollutions par les produits phytosanitaires agricoles et non agricoles
- Apports de matières organiques d'origines diverses et accentués par la dégradation du maillage bocager

## → DES PROBLEMATIQUES DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU :

- Prélèvements importants par la consommation d'eau des collectivités et des particuliers
- Présence de fuites sur les réseaux d'adduction d'eau potable

### Objectif général n°3 : Assurer une alimentation en eau potable durable

#### ★ REDUIRE LA PRESSION AZOTEE

Les nitrates sont majoritairement d'origine agricole. Ils rejoignent les milieux aquatiques par lessivage ou percolation en périodes pluvieuses. L'objectif à atteindre est une teneur en nitrates de 25 mg/l dans les eaux superficielles du territoire en 2015. Les moyens suivants sont proposés :

- Respecter la réglementation existante ;
- Respecter le principe de fertilisation équilibrée ;
- Connaître et suivre la pression azotée et l'évolution des pratiques agricoles ;

#### ★ LUTTER CONTRE LE PHOSPHORE POUR LIMITER L'EUTROPHISATION

Les sources du phosphore sont variables à l'échelle d'un bassin : érosion des sols, rejets directs (localisés ou non), part de drainage. Tous les usagers sont concernés. La cause principale de transfert du phosphore des terres vers les cours d'eau est l'érosion. La commission locale de l'eau fixe comme objectif d'atteindre 0.2 mg/l dans les cours d'eau en 2015. Deux axes stratégiques sont retenus :

- Réduire les flux de phosphore d'origine agricole ;
- Réduire les rejets directs de phosphore liés à l'assainissement des eaux usées ;

#### ★ LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les produits phytosanitaires peuvent provoquer des effets aigus et/ou chroniques sur la santé humaine. Les pesticides sont fréquemment mis en cause dans la dégradation de l'état écologique des eaux douces de surface et des eaux côtières, ainsi que dans la réduction de la biodiversité terrestre. Ces actions s'orienteront vers la communication et la sensibilisation:

- Supprimer / limiter l'usage des produits phytosanitaires non agricole
- Réduire l'utilisation agricole des produits phytosanitaires

#### ★ LIMITER LES APPORTS DE MATIERE ORGANIQUE AUX PLANS D'EAU

Les cours d'eau du périmètre sont naturellement riches en matière organique. Ces cours d'eau étant considérés comme exception typologique sur le paramètre Carbone Organique Dissous (COD), la commission locale de l'eau se fixe comme objectif d'atteindre 9 mg/l de carbone organique dissous..

- Le réseau bocager sur les zones humides de bas fond a un rôle avéré sur les transferts de la matière organique. Ainsi, les moyens mis en œuvre pour « Protéger et restaurer les dispositifs anti-érosifs » contribueront également à « Limiter les apports de matières organiques aux plans d'eau ».

#### ★ PROMOUVOIR LES ECONOMIES D'EAU

Il est nécessaire de gérer de manière durable et adaptée la ressource, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Tous les usagers de l'eau, par toutes actions, sont encouragés à réaliser des économies d'eau.



En préalable au lancement de la révision, un bilan – évaluation du SAGE sur la période 1999 – 2009, soit la période allant du début de l'élaboration à la mise en œuvre, a été réalisé. Ce travail a permis d'identifier les enjeux suivants pour le SAGE en cours de révision :

→ UN FORT BESOIN DE GOUVERNANCE

→ UNE NECESSAIRE SENSIBILISATION A TOUTES CES PROBLEMATIQUES

### Objectif général n°4 : Garantir une bonne appropriation du SAGE révisé

#### Objectif général n°5 : Mettre en œuvre le SAGE révisé

#### ★ ECHANGES D'EXPERIENCES, ACTIONS DE SENSIBILISATION, FORMATIONS, COMMUNICATION MUTUALISEE DES ACTEURS LOCAUX DE L'EAU

La mise en œuvre du SAGE nécessite sa compréhension et son appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, industriels, collectivités locales, usagers, services de l'Etat, services d'infrastructures, gestionnaires des milieux aquatiques, acteurs économiques, etc.).

La commission locale de l'eau souhaite adapter les formes d'intervention à chaque contexte: information des différents enjeux, formation des acteurs et échanges d'expériences.

#### ★ IMPLIQUER LES OPERATEURS ET LES FINANCEURS POUR GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

La mise en œuvre du SAGE nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire. Leur implication dans la mise en œuvre du SAGE passe par la recherche de compromis collectifs. La commission locale de l'eau souhaite mettre en œuvre un schéma à la hauteur de ses ambitions, tout en soutenant les dynamiques territoriales et en respectant les contraintes inhérentes à chacun des acteurs locaux.

Ainsi, la prise en compte des contextes socio-économiques influant sur le territoire du SAGE, le maintien des activités économiques existantes (emplois et chiffres d'affaires), la croissance démographique et l'aménagement du territoire sont autant de facteurs à concilier avec les objectifs de bon état des eaux et des milieux aquatiques.

→ Retrouvez les objectifs 1 et 2 dans la lettre du SAGE précédente

## Pourquoi m'exprimer sur le projet de SAGE révisé ?

Parce que l'Eau est une ressource précieuse

Parce que le SAGE devient un document incontournable de la protection des milieux aquatiques, de la source à la mer

Et parce qu'il comprend désormais des règles qui s'appliquent aux administrations et aux tiers.

## Démarrage de l'enquête publique ...

## ... Exprimez-vous !

### Une enquête publique, pour quoi faire ?

La révision d'un document de planification comme le SAGE suit une procédure réglementée bien précise. Cette révision a débuté en octobre 2009. Après une longue phase d'élaboration du document, le projet de SAGE a été soumis à consultation des assemblées délibérantes concernées (collectivités locales, services de l'Etat, chambres consulaires, etc.) au cours de l'été 2012.

Le SAGE entre aujourd'hui dans l'une des dernières phases de son élaboration : l'Enquête publique. Celle-ci doit permettre aux particuliers de consulter ce projet et de faire connaître son avis ou apporter ses observations.

### Comment participer ?

L'enquête publique débutera le 7 janvier 2013 et terminera le 7 février 2013.

La consultation du dossier d'enquête publique et la participation à l'enquête publique sont possibles dans toutes les mairies des communes du SAGE et en sous-préfectures de Dinan et Saint-Malo. Des registres y sont à disposition pour recueillir toutes les remarques.

La commission d'enquête sera présente en mairies de Ploubalay, Caulnes et Tinténiac et dans les sous-préfectures de Dinan et St-Malo aux jours et heures suivants :



Lieux de permanence de la commission d'enquête



Communes dans lesquelles le dossier d'enquête publique est consultable



Périmètre du SAGE  
Rance Frémur baie de Beausais

#### **Mairie de Caulnes**

Mercredi 16 janvier 2013 de 14h à 17h  
Mardi 29 janvier 2013 de 14h à 17h



Caulnes

#### **Mairie de Tinténiac**

Lundi 21 janvier 2013 de 14h à 17h  
Vendredi 1<sup>er</sup> février 2013 de 14h à 17h



Tinténiac



Dinan



Ploubalay



Saint-Malo

#### **Sous-Préfecture de Saint-Malo**

Mercredi 9 janvier 2013 de 14h à 17h  
Lundi 28 janvier 2013 de 14h à 17h

#### **Mairie de Ploubalay**

Mercredi 16 janvier 2013 de 14h à 17h  
Jeudi 24 janvier 2013 de 14h à 17h

#### **Sous-Préfecture de Dinan**

Lundi 7 janvier 2013 de 14h à 17h  
Jeudi 7 février 2013 de 14h à 17h

Le dossier complet d'enquête publique du projet de SAGE Rance Frémur baie de Beausais révisé est consultable dans les lieux précédemment cités et sur le site internet du SAGE : [www.sagerancefremur.com](http://www.sagerancefremur.com)